



MINISTÈRE
DE L'EUROPE
ET DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES

Liberté
Égalité
Fraternité

BULLETIN DE LA MAI

MISSION DE L'ADOPTION INTERNATIONALE



#17

Octobre 2023

ÉDITO DU CHEF DE LA MAI

Il y avait 41 organismes autorisés pour l'adoption (OAA) en activité en 2009. Suite à la création de la COFA en 2010 (qui a rassemblé au départ 7 comités) et l'arrêt d'activité de certains OAA, ils étaient 32 en 2015. 17 OAA sont aujourd'hui habilités et autorisés dans 18 pays. La loi du 21 février 2022 prévoit que leurs autorisations délivrées par les présidents des conseils départementaux et les habilitations délivrées par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères seront caduques le 22 février 2024 : les OAA souhaitant demeurer en activité doivent donc soumettre de nouvelles demandes auprès de leur département de rattachement et de la MAI. Le décret du 14 août 2023 fixe à cinq ans la durée de validité de ces nouvelles autorisations et habilitations. Un appel à candidatures a été lancé afin de sélectionner les meilleures candidatures d'OAA pour accompagner à l'avenir les procédures dans 13 pays dont la liste a été fixée par arrêté. 19 candidatures par 10 OAA pour ces 13 pays ont été reçues par la MAI.

L'évolution du nombre d'OAA et de leur périmètre d'activité découle de plusieurs facteurs. Le premier est la baisse du nombre d'adoptions internationales : en 2009, ce nombre s'établissait à 3017 adoptions, en diminution par rapport au point haut de 4133 atteint en 2005, mais très supérieur au nombre d'adoptions observé aujourd'hui (252 en 2021, 232 en 2022). La diminution du nombre d'OAA découle également des exigences accrues des pays d'origine et de l'évolution des profils des enfants proposés à l'adoption internationale, aujourd'hui majoritairement « à besoins spécifiques ». Enfin, certains OAA ont fait le choix de mettre fin à leurs activités associatives ou, comme Médecins du Monde en 2017, de se concentrer sur leur activité d'aide humanitaire.

Chaque OAA a son histoire liée aux conditions de sa création, aux valeurs philosophiques qui l'animent, à ses évolutions internes et à la mobilisation de ses bénévoles. Une volonté constante de la MAI a été d'encourager leur professionnalisation afin de garantir un haut degré d'exigence éthique et de bien accompagner les familles candidates à l'adoption, dans le respect des principes de la Convention de La Haye et des réglementations nationales. Le regroupement de la plupart des OAA dans une Fédération française, la FFOAA, a permis de mutualiser les actions de formation et

SOMMAIRE

Édito du chef de la MAI	1
L'actualité de la MAI	2
Nouvelles du monde	3
Nouvelles des partenaires	4
Le Kiosque	5

de coordonner les actions menées. Mais tous les OAA actuellement en activité ont pour point commun d'être des petites structures associatives, reposant sur l'engagement de bénévoles et accompagnant un petit nombre d'adoptions dans une liste limitée de pays d'origine.

La doctrine de la MAI en matière de supervision des OAA a évolué pour tenir compte des mutations du paysage de l'adoption internationale. L'aide financière apportée par l'Etat à leurs activités s'est maintenu à un niveau constant afin de soutenir la formation de leurs responsables et des familles et de permettre des déplacements réguliers dans les pays d'origine. Mais la présence d'un nombre important d'OAA dans un même pays d'origine, comme ce fut le cas à Haïti où 12 opérateurs français étaient encore actifs en 2016, est aujourd'hui perçue comme une source potentielle de concurrence et de dispersion. L'examen des nouvelles demandes d'habilitation sera donc l'occasion d'une remise à plat.

Étienne ROLLAND-PIÈGUE

Chef de la Mission de l'adoption internationale



L'ACTUALITÉ DE LA MAI

Suspension des adoptions internationales au Burkina Faso et au Mali

Par arrêtés publiés au Journal officiel le 16 septembre et le 27 septembre 2023, la France a suspendu les adoptions internationales au Burkina Faso et au Mali. La nécessité de faire prévaloir l'intérêt supérieur de l'enfant, principe reconnu par la Convention internationale des droits de l'enfant de 1989 et par la Convention de La Haye du 29 mai 1993 sur l'adoption internationale, a conduit la France à prendre cette décision. Le maintien de l'adoption internationale est désormais déconseillé dans les situations d'urgence ou lorsque les conditions de sécurité ne sont pas réunies. La France a ainsi été amenée à suspendre l'adoption internationale lors de cas analogues. Cette décision n'affecte pas les familles ayant déjà obtenu une décision d'apparementement avant la date de la suspension et qui pourront mener la procédure d'adoption jusqu'à son terme.

Entretien avec la fondation chilienne *Hijos y Madres del Silencio*

Une délégation de la fondation *Hijos y Madres del Silencio*, conduite par sa présidente Ana Maria OLIVARES et sa vice-présidente Carolina LOPEZ, s'est rendue en Europe afin de participer à Genève à une réunion du Comité des disparitions forcées des Nations Unies. Elle a été reçue en France par le Secrétariat d'Etat à l'Enfance et par la Mission de l'adoption internationale. L'association RAIF (Réseau des Adopté-es à l'International en France, à l'origine de l'invitation en France de la fondation) a également participé à l'entretien. La délégation chilienne a décrit la façon dont plus de 20 000 enfants, pour

la plupart issus de familles pauvres, auraient été arrachés à leur mère biologique pour être confiés à l'adoption internationale dans plus de 25 pays. Plusieurs enquêtes parlementaires et judiciaires au Chili ont mis en lumière ce phénomène massif, étendu à l'ensemble du pays, impliquant fonctionnaires, juges, assistantes sociales, médecins, et organisations religieuses. La fondation milite pour que ces enlèvements soient reconnus comme crimes contre l'humanité et deviennent ainsi imprescriptibles. Une Française adoptée au Chili, membre du RAIF, a présenté des documents qui seraient des faux et qui ont servi de base à son adoption en la dotant aujourd'hui d'une double identité, au Chili et en France. La MAI a présenté la mission d'inspection interministérielle en cours sur les pratiques illicites dans l'adoption internationale. Elle a invité la fondation *Hijos y Madres del Silencio* à se tourner vers l'ambassade de France au Chili afin de mettre en place un projet de coopération sur la recherche des origines.



NOUVELLES DU MONDE

Premier anniversaire de la déclaration conjointe des Nations unies sur les adoptions internationales illégales

À l'initiative du Comité des disparitions forcées des Nations unies et de son président Olivier de Frouville, une conférence a été organisée en parallèle de la 54ème session du Conseil des droits de l'homme pour promouvoir la déclaration conjointe sur les adoptions internationales illégales adoptée il y a un an. L'ambassadeur Jérôme BONNAFONT, représentant permanent de la France auprès de l'Office des Nations unies à Genève, est intervenu pour présenter l'engagement de la France en la matière : loi du 21 février 2022 mettant fin aux adoptions par procédure individuelle et renforçant le contrôle sur les opérateurs, étude historique sur les pratiques illicites dans l'adoption internationale par l'université d'Angers, mission d'inspection interministérielle en cours. L'ambassadrice d'Ukraine a dénoncé la situation des enfants ukrainiens déportés de force en Russie et adoptés de manière illégale, ce qui est passible de constituer à la fois un crime de guerre, un crime contre l'humanité et un acte de génocide. Les personnes adoptées ont été nombreuses à intervenir pour présenter des témoignages et pour exiger des mesures concrètes, telles celles portées devant les instances internationales par la coalition VAIA (Voices Against Illegal Adoptions) dont fait partie le RAIF, Réseau des Adopté-es à l'International en France. Enfin, cet événement a été le premier de sa nature à faire entendre la voix des familles biologiques. Des mères d'Ouganda, d'Ethiopie, de Corée du Sud, du Sri Lanka et du Chili ont pu s'exprimer pour présenter les circonstances dans lesquelles leur enfant leur avait été enlevé et leurs efforts pour rétablir le contact.



NOUVELLES DES PARTENAIRES

Publication par le SSI d'un guide technique pour la réintégration familiale en Haïti

Ce guide est né des besoins exprimés par l'Institut du Bien Être Social et des Recherches (IBESR) et par plusieurs ONG actives en Haïti d'outils de soutien pour promouvoir une procédure de réintégration familiale qui soit claire et adaptée au contexte social et culturel. Le guide pratique suit les différentes étapes de la réintégration familiale : évaluer les besoins de l'enfant, rechercher la famille, évaluer la famille et la communauté environnante, décider la réintégration, préparer l'enfant et sa famille à la prise en charge, procéder à la réunification physique de l'enfant dans le contexte haïtien, suivre et accompagner l'enfant et sa famille, clôturer le cas. Piloté par Marie JENNY (SSI) et Heather NOZEA (Rapha International) avec le soutien financier de l'Ambassade de France en Haïti, ce travail a fait l'objet d'une présentation lors de la conférence du *Haiti Family Care Network* à Nashville aux Etats-Unis en juillet 2023.

Lancement du projet *Mis Raíces* d'accompagnement à la recherche des origines en Colombie

L'Agence Française de l'Adoption travaille actuellement à la mise en œuvre d'un premier projet de recherche des origines destiné aux personnes adoptées à l'international. Ce projet, *Reencuentro con mis raíces*, plus généralement abrégé avec l'appellation *Mis Raíces*, concerne la Colombie, pays sensibilisé et attentif à la question des origines et précurseur dans le domaine. Initié par l'Autorité centrale colombienne, l'*Instituto Colombiano de Bienestar Familiar* (ICBF), le projet propose aux organismes agréés pour l'adoption des pays d'accueil d'y prendre part, l'Italie, la Suède ou les Etats-Unis ayant déjà rejoint cette initiative. En France, l'AFA propose aux candidats majeurs adoptés en Colombie par son intermédiaire un déplacement en groupe d'une semaine à l'été 2024, pour lequel ils auront bénéficié de sessions de préparations individuelles et collectives. Les candidatures devaient être adressées à l'AFA le 2 octobre exclusivement.

La Voix Des Adoptés devient Voix D'Adoptés

La Voix Des Adoptés, association fondée en 2005 par des personnes adoptées, a officiellement changé de nom pour devenir "Voix D'Adoptés" (VDA), avec un nouveau logo et un slogan : « l'écho de nos histoires ». Reconnue d'intérêt général, VDA continuera de siéger au Conseil national de l'adoption (CNA) aux côtés de Racines Coréennes. Au sein de l'association, les bénévoles continueront de proposer des activités tout au long de l'année : groupes de parole, ateliers, sorties conviviales. Ils restent disponibles pour animer des ateliers aux côtés des acteurs de l'adoption et des professionnels et ont développé l'outil/jeu A'dop. Voix D'Adoptés est présente dans cinq grandes villes (Antennes : Lille, Paris, Nantes, Lyon, Toulouse) et comporte des cellules par pays d'origine (Colombie, Guatemala, Brésil, Roumanie, Vietnam). Deux

cellules : Inde et Thaïlande se développent et une nouvelle cellule Chine s'ouvre cette année. La MAI se réjouit de continuer à travailler en partenariat avec Voix D'Adoptés.

Racines coréennes ouvre une délégation en Normandie

Racines coréennes a inauguré le 23 septembre le lancement d'une nouvelle délégation de l'association en Normandie. Basée à Caen, elle rassemblera des personnes de toute la région et proposera des activités régulières : rencontres amicales, ateliers de cuisine, sorties cinéma, etc. Les événements seront ouverts à tous, adoptés et leurs familles et toutes personnes intéressées par la culture coréenne. C'est la cinquième délégation de Racines coréennes en région après Toulouse, Bordeaux, Orléans et Besançon.



LE KIOSQUE



Lou Eve, *Sous les strates*, Les escales éditions (31 août 2023)

« Des rues de Hô Chi Minh-Ville au mont Saint-Clair de Sète, d'un village des Vosges à la clameur de Bangkok, Linh, adoptée au Vietnam par des parents français, reconstitue sa propre histoire au travers des voix de ses deux mères, Françoise et Minh, et de la sienne.»

Autres publications récentes

- « Le Chili se débat avec les bébés volés de la dictature Pinochet », Médiapart, Louise ANDRÉ-WILLIAMS, 7 septembre 2023
- « Rachel, née au Mali : « Je pleurais quand ma mère adoptive me rasait la tête » », Médiapart, Estelle NDJANDJO, 9 septembre 2023
- Sanchez A., Delage M. (2023). L'enfant adopté et sa famille : les problèmes d'attachement et le travail d'élaboration mentale. *Thérapie familiale*, vol. 44(3), 249-264 doi : 10.3917/tf.233.0249

**BULLETIN
DE LA MAI**
MISSION DE L'ADOPTION INTERNATIONALE



—
Ministère de l'Europe
et des Affaires étrangères

Direction des Français à l'étranger
et de l'administration consulaire

Mission de l'adoption
internationale

57 boulevard des Invalides
75007 Paris